



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d’Huberdeau tenue le 10^e jour du mois mai 2022 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Fanny Véronique Couture, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Gilles St-Amand, François Thibault, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Benoit Chevalier et Madame Audrey Charron-Brousseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Fanny Véronique Couture, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Madame Fanny Véronique Couture, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l’ordre du jour aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 109-22
DÉPÔT DU RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 15 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), tout membre d’un conseil d’une municipalité doit, dans les 6 mois de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l’éthique et la déontologie en matière municipale. Tel que stipule l’article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le début de mandat d’un membre du conseil commence au moment où il prête le serment.

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux doivent, dans les 30 jours de leur participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. Cette formation doit être dispensée par un formateur autorisé et diffusée sur le site internet de la Commission municipale du Québec (CMQ). La municipalité doit tenir à jour sur son site internet la liste des élus ayant participé à la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s.

Rapport de formation						Confirmation de participation reçue
Siège	Nom de l'élu	Date de début du mandat	Titre de la formation	Date(s) de la formation		✓
Maire	Fanny V. Couture	12/11/2021	Le comportement éthique	26 mars 2022		Oui
Conseiller siège #1	Gilles St-Amand	22/10/2021	Le comportement éthique	7 et 8 février 22		oui
Conseiller siège #2	Audrey C. -Brousseau	05/10/2021	Le comportement éthique	14 janvier 2022		oui
Conseiller siège #3	François Thibault	18/11/2021	Le comportement éthique	19 mars 2022		oui
Conseiller siège #4	Maxime Bétournay	12/11/2021	Le comportement éthique	13 et 14 avril 22		oui
Conseiller siège #5	Benoit Gratton	16/11/2021	Le comportement éthique	16 et 17 mars 22		oui
Conseiller siège #6	Benoit Chevalier	05/10/2021	Le comportement éthique	23 et 24 février 22		oui

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée à Huberdeau ce 17 mai 2022.


Guylaine Maurice
Directrice générale/greffière-trésorière.